

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU CONSEIL CONSULTATIF DES TERRES
Le 16 et 17 mai 2017

VOTE PAR PROCURATION DE LA PREMIÈRE NATION

Considérant que la Première nation de _____ est signataire à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Première nations (l'Accord-cadre);

Considérant que la Première nation de _____ (a ratifié / va ratifier) le Code foncier sous l'Accord-cadre;

Considérant que le chef de la Première nation de _____ ne sera pas présent à l'assemblée générale spéciale du Conseil consultatif des terres pour faire l'approbation des résolutions et/ou toutes autres questions pertinentes;

Considérant que le chef de la Première nation de _____, en signant ce document, donne l'autorité à _____ de représenter la Première nation à l'assemblée générale spéciale du Conseil consultatif des terres;

Il est résolu que _____ a été délégué au nom du chef le pouvoir de remettre cette procuration au Président du Conseil consultatif des terres, Chef Robert Louie, par courriel ou en main à l'ouverture de l'assemblée générale spéciale du Conseil consultatif des terres qui aura lieu le 16 et 17 mai 2017.

Nom du chef (imprimer)

Signature du chef